



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-12-183-DAP

Nomenclature : 7.10

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANCE VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

Votants : 31
Abstention : /
Votes exprimés: 31

Pour: 31
Contre : /

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
Mme PICAT	procuration	à M. LORMAND
M. MIREMONT	procuration	à M. GONZALES
M. DECKE	procuration	à M. DUBERT
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE
M. LAURENT	procuration	à M. LATAILLADE

M. ROBLES et Mme CASSAING quittent la séance au point n°2024-12-169-DGS

SECRETARE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 25 à partir du point n°2024-12-170-DGS
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33 31 à partir du point n°2024-12-170-DGS

Fait à Tarnos,
 le 20 décembre 2024
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

23/12/2024

Face aux défis d'une planète habitable, l'association France Villes et territoires Durables (FVD) créée en 2019 a pour mission d'accélérer la transformation durable et résiliente des territoires grâce à quatre leviers d'actions : la sobriété, la résilience, l'inclusion et la créativité.

Ces leviers d'action sont définis dans un Manifeste, véritable guide pour tracer des trajectoires soutenables et encourager le débat démocratique à travers la promotion d'une compréhension globale des enjeux, une planification écologique et sociale, ainsi qu'une évaluation continue pour garantir un équilibre durable adapté aux spécificités de chaque territoire.



Afin de mener à bien ses missions, d'aider les territoires à accélérer leur transition durable et à optimiser l'impact de leurs projets, l'association FVD propose notamment des formations, des ressources méthodologiques, des référentiels et des exemples de démarches qu'elle actualise en permanence.

Les adhérents à l'association FVD sont réunis en quatre collèges à la gouvernance équilibrée : les collectivités locales et l'État pour le secteur public, les entreprises et les experts de la Ville pour le secteur privé. Cette organisation permet à l'association de réunir tous ces acteurs dans une même groupe de réflexion et d'action.

Afin de rouvrir et d'enrichir les réflexions en cours et les actions à venir sur les Transitions, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association France Villes et territoires Durables pour l'année 2025, afin de permettre à la Commune de bénéficier de cet accompagnement et des réseaux mis en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant les statuts de l'association France Villes et territoires Durables

DELIBERE

DECIDE d'adhérer à l'association France Villes et territoires Durables pour l'année 2025

DIT que l'adhésion s'élève à 2 000 € par an pour une collectivité dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 99 999.

DIT que la dépense sera prévue au budget 2025

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr